



Politique relative aux collectes spéciales des gros rebuts

Lors des collectes des gros rebuts, ceux-ci devront être disposés selon les normes suivantes :

- 1) Tous les paquets, sacs, boîtes, etc. doivent se manipuler facilement.
- 2) La quantité de rebuts doit être raisonnable.
- 3) Les branches doivent être attachées par paquet.
- 4) Nous ne ramassons pas les carrosseries ou les pièces d'auto.
- 5) Nous ne ramassons pas les matériaux de construction.
- 6) Les rebuts devront être déposés au bord de la rue ou du chemin.
- 7) La récupération des pneus se fait seulement à la collecte du printemps.

Adoptée le 3 avril 2006